

Rapport du troisième trimestre 2012

COMPTE RENDU

Page 2

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

Page 10



ROYAL CANADIAN MINT
MONNAIE ROYALE CANADIENNE

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

COMPTE RENDU

MODE DE PRÉSENTATION

La Monnaie royale canadienne a préparé le présent rapport comme l'exige l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en appliquant la norme émise par le Conseil du Trésor du Canada. Le présent compte rendu doit être lu dans le contexte des états financiers consolidés non audités.

La Monnaie a préparé ces états financiers consolidés non audités pour les 13 et 39 semaines closes le 29 septembre 2012 et le 1er octobre 2011 conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

PERFORMANCE

Résultats consolidés et performance financière consolidée

(en millions de \$ CAN pour les périodes closes le 29 septembre 2012 et le 1er octobre 2011)

Résultats consolidés	Période de 13 semaines close le				Période de 39 semaines close le			
	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	Variation en \$	Variation en %	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	607,7	951,3	(343,6)	-36,1 %	1 692,3	2 280,9	(588,6)	-25,8 %
Résultat avant impôts	9,9	18,5	(8,6)	-46,6 %	26,1	37,8	(11,7)	-31,1 %
Résultat	7,4	13,3	(5,9)	-44,4 %	19,5	27,1	(7,6)	-28,0 %

	Au			
	29 septembre 2012	31 décembre 2011	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie	45,9	78,9	(33,0)	-41,8 %
Stocks	93,3	104,4	(11,1)	-10,7 %
Immobilisations	199,4	169,0	30,4	18,0 %
Total de l'actif	370,7	373,0	(2,3)	-0,6 %
Fonds de roulement	102,3	121,5	(19,2)	-15,8 %

REMARQUE : L'exercice de la Monnaie clos le 31 décembre. Le cumul depuis le début de l'exercice couvre les 39 semaines jusqu'au 29 septembre 2012 et le 1er octobre 2011.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

APERÇU CONSOLIDÉ

La demande pour les produits et les services fournis par trois des quatre lignes commerciales de la Monnaie a fléchi au cours des 13 semaines closes le 29 septembre 2012, ce qui a fait que les produits consolidés de la période ont diminué de 36,1 % pour se situer à 607,7 millions de dollars par rapport à 951,3 millions pour la même période en 2011. Le résultat consolidé avant impôts pour le troisième trimestre de 2012 a chuté de 46,6 %, passant à 9,9 millions de dollars par rapport à 18,5 millions pour la même période en 2011.

La chute des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts est causée par le maintien du fléchissement de la demande et la forte concurrence qui sévissent sur le marché international des produits d'investissement. La crise économique qui sévit en Europe continue à réduire la demande sur les marchés des pièces de circulation étrangères, pendant que le calendrier de production des pièces de circulation canadiennes connaît aussi une baisse des volumes et des produits des activités ordinaires. Les lignes commerciales des produits numismatiques et de collection poursuivent sur leur lancée exceptionnelle de croissance qui s'est amorcée au cours du premier semestre de l'exercice.

Le total de l'actif consolidé a diminué de 0,6 % pour se situer à 370,7 millions de dollars au 29 septembre 2012 par rapport à 373,0 millions au 31 décembre 2011. La trésorerie a chuté de 41,8 %, passant à 45,9 millions de dollars en comparaison de 78,9 millions au 31 décembre 2011, attribuable principalement à un versement de dividende de 10 millions au gouvernement du Canada et à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours du deuxième trimestre. Avec ses 93,3 millions de dollars, les stocks ont diminué de 10,7 % par rapport à ceux à la clôture de l'exercice 2011, en raison surtout des fortes ventes de produits numismatiques au cours des trois premiers trimestres de 2012. Les immobilisations corporelles ont connu un accroissement de 18,0 % pour atteindre 199,4 millions de dollars comparativement à 169,0 millions au 31 décembre 2011.

Les produits consolidés provenant des activités ordinaires pour les 39 semaines closes le 29 septembre 2012 ont baissé de 25,8 % pour se situer à 1 692,3 millions de dollars par rapport aux produits de la même période en 2011. Le résultat consolidé avant les impôts pour le cumul depuis le début de l'exercice a fléchi de 31,1 %, passant à 26,1 millions de dollars par rapport à 37,8 millions pour la même période en 2011.

L'atteinte des cibles annuelles établies dans le Plan d'entreprise de 2012, que le gouvernement du Canada avait approuvé en novembre 2011, pourrait se révéler difficile et dépendra de la demande continue pour les produits numismatiques et de ventes plus vigoureuses de pièces de circulation étrangères et de produits d'investissement au cours du dernier trimestre de 2012.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

FAITS NOUVEAUX AU SEIN DE L'ENTREPRISE

La Monnaie a reçu 57 propositions de la part de développeurs motivés à participer au Défi Cybermonnaie pour développeurs. Un jury a choisi cinq gagnants dans huit catégories – telles que meilleure application Personne à personne, meilleure application Entreprise à consommateur et meilleure application Micropaiement – tandis que les membres du public ont voté pour le prix Choix du public. Le Défi avait invité des développeurs de logiciels de l'Amérique du Nord à créer des applications de paiement électronique dans l'espace de téléphonie cellulaire pour la Cybermonnaie, une technologie novatrice pour laquelle la Monnaie a mis au point des prototypes et déposé huit brevets. Les prix ont été remis pour les applications qui ont le mieux démontré la valeur potentielle de la Cybermonnaie et qui pourraient avoir le plus grand impact sur la technologie de paiement électronique. Les applications présentées peuvent fonctionner sur *Android*, *BlackBerry*, *iOS*, *Windows* ou sur les fureteurs bureau et mobiles. Les connaissances acquises dans le cadre du Défi ont permis à la Monnaie de déterminer des raffinements potentiels à sa technologie et d'élargir l'étendue des applications potentielles. La liaison avec les intervenants se poursuivra et contribuera au modèle d'entreprise.

L'agrandissement et la rénovation de l'usine de placage à Winnipeg et la construction du nouveau Centre d'excellence Hieu C. Truong, PH.D continuent à progresser comme prévu.

PERFORMANCE PAR LIGNE COMMERCIALE

Produits des activités ordinaires par ligne commerciale

(en millions de \$ CAN pour les périodes closes le 29 septembre 2012 et le 1er octobre 2011)

Lignes commerciales	Période de 13 semaines close le				Période de 39 semaines close le			
	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	Variation en \$	Variation en %	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	39,5	40,6	(1,1)	-2,7%	108,4	97,0	11,4	11,8 %
Produits numismatiques et de collection	31,8	21,7	10,1	46,5%	107,5	63,9	43,6	68,2 %
Pièces étrangères	4,8	6,7	(1,9)	-28,4%	15,3	29,5	(14,2)	-48,1 %
Produits d'investissement, affinage et RTB	531,6	882,3	(350,7)	-39,7%	1 461,1	2 090,5	(629,4)	-30,1 %

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

Points saillants de l'exploitation et analyse des résultats

Pièces de circulation canadiennes : La Monnaie a vendu 78,2 millions de pièces au cours des 13 semaines closes le 29 septembre 2012, une diminution de 68,0 % par rapport aux 244,0 millions de pièces vendues au cours de la même période en 2011. Les produits des activités ordinaires provenant de cette ligne commerciale ont baissé de 17,7 %, passant à 29,2 millions de dollars pour le trimestre comparativement à 35,5 millions pour la même période en 2011. L'écart dans le volume et les produits découle du calendrier de production des pièces de circulation. On prévoit que la production et les ventes augmenteront au cours du quatrième trimestre. Les pièces les plus remarquables qui ont été lancées au cours du trimestre comprennent la pièce de circulation dollar porte-bonheur commémorant la 100^e édition de la Coupe Grey®. La pièce a été utilisée pour le tirage au sort avant chaque match de la Ligue canadienne de football et pendant le 100^e match de la Coupe Grey® tenu à Toronto, le 25 novembre 2012. L'enthousiasme généré par ce programme a encouragé les Canadiens et Canadiennes à échanger plus de 50 000 pièces de un dollar au cours du premier mois suivant son lancement.

Le Programme de récupération des alliages continue à générer des produits des activités ordinaires et un résultat grâce au volume de pièces récupérées dans le cadre du programme de recyclage de la Monnaie. Au cours des 13 semaines closes le 29 septembre 2012, la Monnaie a récupéré et vendu 464 tonnes métriques de nickel et 76 tonnes métriques de cupro-nickel contre 144 tonnes métriques de nickel et 57 tonnes métriques de cupro-nickel au cours de la même période en 2011. Les produits des activités ordinaires du trimestre se sont élevés à 10,3 millions de dollars par rapport à 5,2 millions pour la même période en 2011. L'augmentation du tonnage récupéré est surtout attribuable au lancement du programme de récupération des pièces de un et de deux dollars de première génération qui sont remplacées par les nouvelles pièces. Le processus pourrait s'étaler sur deux à trois ans. L'écart dans les produits reflète la hausse du volume contrebalancée par une réduction marquée du prix des métaux de base.

Au cours des 39 semaines closes le 29 septembre 2012, la Monnaie a vendu 414,1 millions de pièces, soit une chute de 32,6 % par rapport aux 614,3 millions de pièces vendues au cours de la même période en 2011. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 5,9 %, passant à 84,4 millions de dollars comparativement à 79,7 millions pour la même période en 2011. Au cours de la période depuis le début de l'exercice, la Monnaie a récupéré et vendu 897 tonnes métriques de nickel et 191 tonnes métriques de cupro-nickel contre 472 tonnes métriques de nickel et 171 tonnes métriques de cupro-nickel au cours de la même période en 2011. Depuis le début de l'exercice, les produits des activités ordinaires provenant du programme se sont élevés à 24,0 millions de dollars par rapport à 17,4 millions pour la même période en 2011.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

Produits numismatiques et de collection : La demande pour les produits numismatiques de la Monnaie est demeurée forte, ce qui a fait grimper les produits des activités ordinaires de 46,5 % à 31,8 millions de dollars au cours des 13 semaines closes le 29 septembre 2012 par rapport à 21,7 millions pour la même période en 2011. La Monnaie a émis 37 nouveaux produits au cours du trimestre comparativement à 23 pour la même période en 2011. Au cours du trimestre, 15 pièces ont toutes été vendues contre 6 dans la même période en 2011. Les produits les plus remarquables qui ont été lancés au cours du trimestre comprennent une série de produits de collection et de cadeaux en argent fin et en or qui soulignent l'emblématique pièce de circulation de 1 cent, dont la production a cessé officiellement le 4 mai 2012. Ces produits à tirage limité comprennent une pièce miniature en or pur, une pièce en argent sélectivement plaquée en or, une pièce de 5 oz en argent fin, et un ensemble de cinq pièces de la grosseur de la pièce de circulation de 1 cent illustrant l'évolution du design de cette pièce depuis les tout débuts de la Monnaie en 1908.

Le programme d'achat pour les clients continue à élargir la banque de clients de la Monnaie, tandis que la demande des collectionneurs en Europe et en Asie demeure forte.

Au cours des 39 semaines closes le 29 septembre 2012, les produits des activités ordinaires provenant de cette ligne commerciale se sont élevés à 107,5 millions de dollars, contre 63,9 millions pour la même période en 2011.

Pièces étrangères : La Monnaie a produit et expédié 177,1 millions de pièces et de flans à neuf pays au cours des 13 semaines closes le 29 septembre 2012. Au cours de la même période en 2011, elle avait produit et expédié 217,9 millions de pièces et de flans à sept pays. Les produits des activités ordinaires ont reculé de 46,5 % pour passer à 4,8 millions de dollars, contre 6,7 millions pour la même période en 2011. La crise économique qui sévit en Europe a grandement réduit la demande pour les pièces, créant ainsi une capacité temporaire de frappe excédentaire à l'échelle mondiale et un marché extrêmement concurrentiel.

La Monnaie continue de faire une concurrence agressive afin d'augmenter sa quote-part du marché des pièces de circulation étrangères. Elle a obtenu six contrats pour des pièces de circulation au cours du trimestre.

Au cours des 39 semaines closes le 29 septembre 2012, la Monnaie a produit et expédié 489,3 millions de pièces et de flans à 15 pays par rapport à 949,1 millions de pièces et de flans pour 12 pays au cours de la même période en 2011. Depuis le début de l'exercice, les produits des activités ordinaires ont reculé de 48,1 % pour passer à 15,3 millions de dollars, contre 29,5 millions pour la même période en 2011. Au cours de la période, la Monnaie a obtenu 19 contrats pour produire des pièces de circulation et des produits numismatiques pour 15 pays.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

Produits d'investissement, affinage et RTB : Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement, des reçus de transactions boursières (RTB) et de l'affinage ont diminué de 39,7 %, pour se chiffrer à 531,6 millions de dollars au cours du trimestre, contre 882,3 millions pour la même période en 2011. Les ventes de la Feuille d'érable en or ont chuté à 159 000 onces, contre 341 000 onces au cours de la même période en 2011, et la Monnaie a gardé sa quote-part dominante du marché mondial. Les ventes de la Feuille d'érable en argent ont régressé pour s'établir à 4,8 millions d'onces comparativement à 6,1 millions d'onces au cours de la même période de l'exercice précédent.

La reprise de la demande a été modeste au cours du troisième trimestre en raison de la montée du prix de l'or et de l'argent, mais le marché demeure extrêmement concurrentiel. Un solide programme de marketing et des prix concurrentiels font en sorte que la Monnaie continue à élargir sa quote-part déjà dominante du marché mondial pour les produits d'investissement.

Au cours de la période de 39 semaines close le 29 septembre 2012, les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement, des RTB et de l'affinage ont baissé de 30,1 % pour se chiffrer à 1 461,1 millions de dollars contre 2 090,5 millions pour la même période en 2011. Les ventes de la Feuille d'érable en argent ont régressé de 27 % pour atteindre 12,8 millions d'onces, tandis que les ventes de la Feuille d'érable en or ont chuté de 45 % pour se situer à 465 000 onces.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les dépenses en immobilisations se sont élevées à 18,6 millions de dollars pour les 13 semaines closes le 29 septembre 2012 contre 3,8 millions pour la même période en 2011. Environ 12,3 millions de dollars étaient liés à l'agrandissement et à la rénovation de l'usine de placage et le Centre d'excellence Hieu C. Truong, PH.D. à Winnipeg. La majeure partie des autres 6,2 millions de dollars a été dépensée pour du nouveau matériel aux installations de Winnipeg et d'Ottawa, ainsi qu'à la mise à niveau du progiciel de gestion intégré (PRI).

Au cours des 39 semaines closes le 29 septembre 2012, les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 42,6 millions de dollars en comparaison de 10,8 millions pour la même période en 2011.

La Monnaie possède la capacité financière par l'entremise de sa trésorerie actuelle et un accès à des capitaux pour financer les dépenses importantes prévues pour l'accroissement de la capacité de placage.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

RISQUES D'EXPLOITATION

Il n'y a pas eu de modifications importantes des risques d'exploitation présentés dans le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de 2011.

PERSPECTIVES

La Monnaie n'est pas en mesure de prédire le marché des métaux précieux, mais la performance de la ligne commerciale des produits d'investissement, des RTB et de l'affinage devrait demeurer concurrentielle. La forte demande pour les produits numismatiques de la Monnaie tout au long de 2011 s'est poursuivie en 2012. La Monnaie prévoit lancer 130 nouvelles pièces au cours de l'exercice et continue à élargir sa banque de clients dans les marchés existants et à ouvrir de nouveaux marchés. La ligne commerciale des pièces de monnaie étrangères continue à être un défi en raison de la crise qui sévit en Europe, mais continuera à garantir des ventes grâce à la force de produits et de services de qualité supérieure. Malgré l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes depuis le début de l'exercice, on ne prévoit pas que le total des produits pour 2012 variera grandement par rapport à 2011. La Monnaie a lancé son programme Réserve d'argent canadienne et a émis 100 millions de dollars canadiens de Reçus de transactions boursières. Ils ont commencé à se négocier à la cote le 5 novembre 2012 de la Bourse de Toronto, contribuant ainsi à la diversification et à la durabilité de la Monnaie.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Compte rendu

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

(non audité)

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels consolidés conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et aux exigences de la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels consolidés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels consolidés.

Le président de la Monnaie,



Ian E. Bennett

Le vice-président par intérim,
Finances et Administration,



André Aubrey, CA

Ottawa, Canada

Le 27 novembre 2012

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Au	
		29 septembre	31 décembre
(non audité)	Notes	2012	2011
Actif			
Trésorerie	5	45 852 \$	78 930 \$
Créances	6	24 994	13 234
Charges payées d'avance		3 226	2 825
Impôts sur le résultat à recevoir	15	821	3 473
Stocks	7	93 292	104 417
Actifs financiers dérivés	8	1 954	940
Actifs courants		170 139	203 819
Actifs financiers dérivés	8	924	-
Immobilisations corporelles	9	190 042	161 464
Immeuble de placement	10	236	236
Immobilisations incorporelles	11	9 315	7 514
Total de l'actif		370 656 \$	373 033 \$
Passif			
Fournisseurs et charges à payer	12, 20	56 921 \$	71 369 \$
Emprunts	13	1 504	1 504
Produits différés	14	7 432	6 183
Avantages sociaux	16	1 364	1 442
Passifs financiers dérivés	8	613	1 807
Passifs courants		67 834	82 305
Passifs financiers dérivés	8	291	387
Emprunts	13	8 971	8 971
Passifs d'impôts différés		13 706	13 040
Avantages sociaux	16	9 530	9 530
Total du passif		100 332	114 233
Capitaux propres			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		230 617	221 077
Cumul des autres éléments du résultat global		(293)	(2 277)
Total des capitaux propres		270 324	258 800
Total du passif et des capitaux propres		370 656 \$	373 033 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 21)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Note	Période de 13 semaines		Période de 39 semaines	
		close le	close le	close le	close le
		29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011
Produits des activités ordinaires	17	607 723 \$	951 276 \$	1 692 333 \$	2 280 911 \$
Coût des biens vendus		568 253	910 497	1 578 313	2 174 266
Marge brute		39 470	40 779	114 020	106 645
Autres charges d'exploitation					
Frais de marketing et ventes		17 951	11 421	51 599	33 276
Frais d'administration		11 620	11 924	36 241	35 534
Autres charges d'exploitation		29 571	23 345	87 840	68 810
Résultat opérationnel		9 899	17 434	26 180	37 835
Gains net (pertes nettes) de change		(67)	1 004	(260)	(133)
Produits (frais) financiers, nets					
Produits financiers		108	114	342	354
Frais financiers		(79)	(75)	(209)	(265)
Produits (frais) financiers, nets		29	39	133	89
Résultat avant impôts sur le résultat		9 861	18 477	26 053	37 791
Charge d'impôts sur le résultat	15	2 465	5 174	6 513	10 660
Résultat de la période		7 396	13 303	19 540	27 131
Autres éléments du résultat global					
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie		2 433	(3,873)	2 630	(3,809)
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie d'exercices antérieurs porté(e)s au résultat net		(268)	(135)	(646)	80
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		2 165	(4 008)	1 984	(3 729)
Résultat global total		9 561 \$	9 295 \$	21 524 \$	23 402 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Période de 13 semaines close le 29 septembre 2012

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 30 juin 2012	40 000 \$	223 221 \$	(2 458) \$	260 763 \$
Résultat de la période	-	7 396	-	7 396
Autres éléments du résultat global	-	-	2 165	2 165
Dividende versé	-	0	-	-
Solde au 29 septembre 2012	40 000 \$	230 617 \$	(293) \$	270 324 \$

Période de 13 semaines close le 1^{er} octobre 2011

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 2 juillet 2011	40 000 \$	201 747 \$	569 \$	242 316 \$
Résultat de la période	-	13 303	-	13 303
Autres éléments du résultat global	-	-	(4,008)	(4,008)
Dividende versé	-	-	-	-
Solde au 1 ^{er} octobre 2011	40 000 \$	215 050 \$	(3 439) \$	251 611 \$

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2011	40 000 \$	221 077 \$	(2 277) \$	258 800 \$
Résultat de la période	-	19 540	-	19 540
Autres éléments du résultat global	-	-	1 984	1 984
Dividende versé	-	(10 000)	-	(10 000)
Solde au 29 septembre 2012	40 000 \$	230 617 \$	(293) \$	270 324 \$

Période de 39 semaines close le 1^{er} octobre 2011

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2010	40 000 \$	197 919 \$	290 \$	238 209 \$
Résultat de la période	-	27 131	-	27 131
Autres éléments du résultat global	-	-	(3,729)	(3,729)
Dividende versé	-	(10 000)	-	(10 000)
Solde au 1 ^{er} octobre 2011	40 000 \$	215 050 \$	(3 439) \$	251 611 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Période de 13 semaines		Période de 39 semaines	
	close le		close le	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	1 ^{er} octobre	29 septembre	1 ^{er} octobre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Entrées de trésorerie – clients	598 217 \$	960 682 \$	1 680 578 \$	2 276 225 \$
Sorties de trésorerie – fournisseurs et employés	(590 472)	(968 946)	(1 669 024)	(2 329 959)
Intérêts versés	(79)	(76)	(209)	(266)
Encaissements – contrats dérivés	330 745	104 754	1 065 172	215 058
Décaissements – contrats dérivés	(327 609)	(88 083)	(1 054 063)	(158 660)
Impôts sur le résultat versés	2 351	(668)	(3 195)	(8 774)
Flux de trésorerie nets générés (utilisés) par les activités opérationnelles	13 153	7 663	19 259	(6 376)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Intérêts reçus	108	114	342	354
Sorties de trésorerie pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 558)	(3 809)	(42 565)	(10 815)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(18 450)	(3 695)	(42 223)	(10 461)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividende versé	-	-	(10 000)	(10 000)
Remboursement d'emprunts et autres dettes	1	-	-	(1)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	1	-	(10 000)	(10 001)
Diminution nette de la trésorerie	(5 296)	3 969	(32 964)	(26 838)
Trésorerie à l'ouverture de la période	51 265	55 122	78 930	86 045
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie détenue en monnaies étrangères	(117)	326	(114)	209
Trésorerie à la clôture de la période	45 852 \$	59 416 \$	45 852 \$	59 416 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie dans une optique de profit et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de monnaie qui ont cours au Canada et administre le réseau de distribution pour le compte du gouvernement du Canada. Elle est aussi l'un des principaux producteurs mondiaux de pièces de circulation, de collection et d'investissement destinées aux marchés intérieur et extérieur, et l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et de l'établissement principal sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0G8 et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), Canada, R2J 3E7.

En 2002, la Monnaie a constitué RCMH-MRCF Inc., une filiale entièrement détenue, qui est inactive depuis le 31 décembre 2008.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire, et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés qui ont été évalués à la juste valeur, ainsi que le régime à prestations définies et les autres avantages à long terme qui ont été évalués selon une évaluation actuarielle. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes présentées,

Les présents états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas été audités ou examinés par un auditeur externe et doivent être lus dans le contexte des plus récents états financiers annuels audités et du compte rendu inclus dans le rapport financier trimestriel.

Le 27 novembre 2012, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2.2 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue. La filiale a adopté les IFRS en même temps que la Société et ses méthodes comptables suivent celles utilisées par la Société. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

2.3 Conversion des monnaies étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés et les informations à fournir sont en milliers de dollars canadiens (\$CAN), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées aux taux de change en vigueur aux dates de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur avait été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent, sauf pour les écarts de change sur les transactions qui appliquent la comptabilité de couverture, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

2.4 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont présentés au net du montant estimé des retours de clients, des rabais et d'autres provisions semblables.

2.4.1 Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque :

- La Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, tel qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires et des coûts engagés pour la transaction peut être évalué de façon fiable;

- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

2.4.2 Prestation de services

Les produits des activités ordinaires provenant de la prestation de services sont comptabilisés par rapport au degré d'avancement des contrats à la date de clôture. Les produits sont comptabilisés lorsque :

- le montant des produits des activités ordinaires, le degré d'avancement et les coûts engagés pour la transaction peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Le degré d'avancement des contrats à la date de clôture est déterminé en fonction de la proportion des coûts engagés jusqu'à ce jour par rapport au total des coûts estimés du contrat.

2.4.3 Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont courus en fonction du temps écoulé et comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.4.4 Redevances

Les produits provenant des redevances sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon la substance de l'accord concerné, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant des redevances peut être évalué de façon fiable.

2.5 Produits différés

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes sont comptabilisés en résultat que lorsque les biens sont expédiés ou que les services sont rendus, ce qui représente le moment où les risques et avantages significatifs sont transférés à l'acheteur. Ainsi, les produits différés sont initialement comptabilisés comme passif dans l'état consolidé de la situation financière.

2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois au moment de l'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de dépôts à court terme et soumis à un risque négligeable de changement de juste valeur.

À la date de clôture, la Société ne détenait aucun équivalent de trésorerie.

2.7 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cadre de l'activité ordinaire diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.8 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

2.8.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges financières au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.9 Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories spécifiques suivantes : « actifs à la juste valeur par le biais du résultat net » et « prêts et créances ». Le classement dépend de la nature et le but des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

2.9.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les actifs de cette catégorie comprennent les créances et sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait insignifiante.

2.9.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est soit détenu à des fins de transaction, soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir, ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que la Société gère ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme, ou
- s'il s'agit d'un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné ou efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. La Société n'a désigné aucun actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de la période.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 8.4.

2.9.3 Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont appréciés quant à savoir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients où la valeur comptable est réduite par l'utilisation du compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client est jugée irrécouvrable, elle est imputée au compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants sortis auparavant du bilan est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et cette baisse peut être reliée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée auparavant est reprise en résultat net dans la mesure que la valeur comptable du placement reprise à la date de dépréciation ne dépasse pas ce que le coût amorti aurait été si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

2.9.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.10 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme « passifs à la juste valeur par le biais du résultat net » ou « autres passifs financiers ».

2.10.1 Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le passif financier est soit détenu à des fins de transaction, soit désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction selon les mêmes critères que ceux décrits à la note 2.9.2 pour un actif financier détenu à des fins de transaction.

La Société n'a désigné aucun passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de la période.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 8.4.

2.10.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction.

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ensuite au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.10.3 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2.11 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qu'il en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte est fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

2.11.1 Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas liés étroitement à ceux des contrats hôtes et que ces derniers ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société ne détenait aucun dérivé incorporé à la fin de la période.

2.11.2 Comptabilité de couverture

La Société désigne certains dérivés comme couvertures pour des transactions prévues hautement probables ou pour des engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie). Elle applique la comptabilité de couverture lorsque le dérivé est désigné comme couverture d'un risque spécifique. Tous les éléments de couverture sont officiellement documentés au moment de leur mise en place et des détails sont fournis quant à l'objectif particulier de gestion du risque et à la stratégie sous-jacente à la couverture.

La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par la couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. La Société évalue si le dérivé a une grande efficacité pour compenser la variation des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au

cours de sa durée de vie. En outre, son inefficacité accumulée au cours de sa durée de vie est également prise en compte.

Le profit ou la perte qui découle des variations de la juste valeur de la partie efficace des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte ayant trait à la partie non efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants qui avaient été comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global sont portés au résultat net dans la période où l'élément couvert est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque l'instrument de couverture est résilié, exercé ou arrive à maturité, ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture.

2.12 Immobilisations corporelles

2.12.1 Comptabilisation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

2.12.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices	35-60 ans
Matériel	5-25 ans

Les immobilisations en cours de construction à des fins de production, d'approvisionnement ou administratives, ou pour lesquelles les fins n'ont pas encore été déterminées, sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les honoraires des professionnels et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable de la Société. L'amortissement de ces actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés aux fins prévues.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.12.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance au jour le jour sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de la révision précédente est décomptabilisé.

2.12.4 Décomptabilisation

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.13 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Le terrain vacant situé à l'emplacement de la Société à Winnipeg est classé à titre d'immeuble de placement. Un immeuble de placement est évalué au coût, moins tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur.

La juste valeur de l'immeuble de placement a été établie par un évaluateur qualifié indépendant et est présentée à la note 10. L'évaluation sera effectuée tous les 3 à 5 ans, ou plus tôt si, selon le jugement de la direction, il est probable qu'il y a eu un changement important dans la valeur de marché de l'immeuble de placement.

2.14 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties ensuite selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de 5 ans. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsqu'ils ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. La Société n'a aucun contrat de location-financement.

Les versements en vertu des contrats de location simples sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

2.16 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts, afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Lorsque la perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu'à l'estimation révisée du montant recouvrable, de manière à ce que la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

2.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont inclus dans le coût de ces actifs, jusqu'au moment où ces actifs sont substantiellement prêts à être utilisés ou vendus.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Aucun coût d'emprunt n'était capitalisé à la fin de la période.

2.18 Avantages du personnel

2.18.1 Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages qui sont à régler dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés et d'autres types d'avantages à court terme.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme charge en résultat net.

2.18.2 Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour défrayer les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de la période où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

2.18.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de démission des employés.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont immédiatement comptabilisés en résultat net pour les avantages qui sont acquis, tandis qu'ils sont différés et amortis en résultat net selon la méthode linéaire sur la période moyenne pour les avantages qui ne sont pas encore acquis.

2.18.4 Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel (autres que les avantages postérieurs à l'emploi) qui n'ont pas à être réglés dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux de la Société qui sont accumulés, mais non acquis sont classés comme autres avantages du personnel à long terme. Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les congés spéciaux s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. Le passif au titre des indemnités pour les accidents du travail est établi par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Pour tous les autres avantages du personnel à long terme, les coûts des services passés et les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

2.19 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

2.19.1 Impôt exigible

L'impôt exigible est fondé sur le bénéfice imposable de la période. Le bénéfice imposable diffère du résultat déclaré dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.19.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale utilisée pour calculer le bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôts différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporelles déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite dans la mesure qu'il ne soit plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont prévus s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et la législation fiscale) qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

2.19.3 Impôts sur le résultat exigibles et différés pour la période

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

2.19.4 Crédits d'impôt à l'investissement

La Société continuera à utiliser la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement reçus et liés à recherche et au développement. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en produits sur les mêmes périodes que les coûts connexes qu'ils sont destinés à compenser.

2.20 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

2.21 Obligations liées à la mise hors service et au démantèlement d'actifs

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs sont des obligations légales associées à la désaffectation d'immobilisations corporelles quand elles tirent leurs origines de l'acquisition, la construction, le développement et l'exploitation normale des actifs. Quand il est probable qu'un passif existe, la Société le reconnaît dans la période où il se crée s'il est possible d'en estimer raisonnablement une juste valeur. Le passif est d'abord évalué à sa juste valeur, puis il est ajusté à chaque période pour refléter le passage du temps au moyen d'une charge de désactualisation et tout changement futur du flux de trésorerie estimatif sous-jacent à l'évaluation de la juste valeur

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

d'origine. Les coûts associés sont capitalisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif et sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif sous-jacent auquel ils se rapportent.

La Société continue de surveiller les nouvelles exigences législatives ou réglementaires qui peuvent imposer une nouvelle obligation en matière de mise hors service d'actifs. Le cas échéant, elle reconnaît le passif dès que l'obligation est imposée.

2.22 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable à son actionnaire.

3. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS CRUCIAUX

3.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie sur des informations externes et des conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles et incorporelles, les passifs liés au personnel, le contenu prévu de métaux précieux dans les sous-produits de l'affinage et la provision pour la dévaluation des stocks représentent les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses.

3.1.1 Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront les actifs. Les durées d'utilité de ces actifs sont examinées périodiquement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur la charge future d'amortissement et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont présentées dans les notes 9 et 11.

3.1.2 Passifs liés au personnel

La valeur actuelle des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme à être réglées dans le futur sont fonction de facteurs qui sont déterminés selon une méthode actuarielle qui utilise un certain nombre d'hypothèses, telles que les taux d'actualisation, les taux d'augmentation à long terme de la rémunération, l'âge de retraite, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires et les taux de mortalité. La Société consulte annuellement des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme. La valeur comptable des passifs liés au personnel à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 16.

3.1.3 Contenu prévu de métaux précieux dans les sous-produits de l'affinage

Certains matériaux des sous-produits de l'affinage contenant des métaux précieux que la Société ne peut traiter sont expédiés à des raffineurs à contrat afin de déterminer le contenu réel de métaux précieux. Compte tenu du degré variable d'homogénéité physique de ces matériaux, la Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir le meilleur estimé du contenu de métaux précieux au moment de l'expédition des matériaux. Toute modification de ces estimés aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. Une fois que les règlements finaux ont été convenus avec les raffineurs à contrats et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimés sont remplacés par les valeurs réelles. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.1.4 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants.

3.2.1 Immobilisations

Les immobilisations à durée d'utilité déterminée doivent être soumises à un test de dépréciation si une indication de dépréciation existe. La direction doit faire un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

3.2.2 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation réelle ou implicite à la suite d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclue que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie pour règlement ne soit faible.

4. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Société a examiné les nouvelles positions officielles en comptabilité et celles révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur et elle a déterminé que celles énumérées ci-dessous pourraient avoir une incidence sur ses états financiers consolidés dans les exercices futurs :

IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

IAS 1 a été modifié en mai 2012 pour clarifier les informations à fournir relatives à certaines informations comparatives. La modification d'IAS 1 s'applique aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette modification aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IAS 16 Immobilisations corporelles (« IAS 16 »)

IAS 16 a été modifié en mai 2012 pour apporter une précision sur le classement du matériel d'entretien : les pièces de rechange principales et le matériel d'entretien qui satisfont à la définition d'une immobilisation corporelle ne sont pas inscrits en stocks. La modification d'IAS 16 s'applique aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette modification aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IAS 19 Avantages du personnel (« IAS 19 »)

IAS 19 a été modifié en juin 2011 pour la comptabilisation et la présentation des avantages postérieurs à l'emploi, y compris l'élimination de l'utilisation de la méthode du « corridor », la modification du traitement des indemnités de départ et diverses autres modifications. La modification d'IAS 19 s'applique aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue à l'heure actuelle l'incidence de la modification d'IAS 19 sur ses états financiers consolidés.

IAS 27 États financiers individuels (« IAS 27 »)

En 2011, IAS 27 a remplacé IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » existant. IAS 27 contient des dispositions en matière de comptabilité et d'informations à fournir pour les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées lorsque l'entité prépare des états financiers individuels. IAS 27 exige que l'entité prépare des états financiers

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

individuels pour comptabiliser ces placements au coût ou en conformité avec IFRS 9 « Instruments financiers ». IAS 27 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 28 Participations dans des coentreprises et entreprises associées (« IAS 28 »)

IAS 28 a été modifié en 2011. Il énonce les dispositions pour l'application de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 32 Instruments financiers : présentation (« IAS 32 »)

Une modification d'IAS 32 a été publiée en décembre 2011 au sujet du guide d'application en matière de compensation des actifs financiers et passifs financiers. La modification s'applique à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. La Société ne prévoit pas que l'application de cette modification aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Une modification d'IAS 32 a été publiée en mai 2012 à l'égard de l'effet fiscal des distributions aux détenteurs d'instruments de capitaux propres et elle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IAS 34 Information financière intermédiaire (« IAS 34 »)

Une modification d'IAS 34 a été publiée en mai 2012 à l'égard de l'information financière intermédiaire et du total des actifs et le total des passifs de chaque secteur à présenter. La modification s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette modification doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette modification aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS 1 »)

Une modification d'IFRS 1 a été publiée en mars 2012 afin d'aborder la manière qu'un nouvel adoptant comptabilise un prêt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lorsqu'il passe aux IFRS. Cette modification s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'y a pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Des modifications supplémentaires d'IFRS 1 ont été publiées en mai 2012 pour traiter des questions à propos de la répétition d'IFRS 1 et de 23 l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût des actifs au moment de l'adoption des IFRS. Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'y a pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (« IFRS 7 »)

Deux modifications d'IFRS 7 ont été publiées en décembre 2011. L'une d'entre elles vise à améliorer les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et passifs financiers et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013. L'autre modification a trait aux informations à fournir sur l'application initiale d'IFRS 9 et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015 (ou autrement si IFRS 9 est appliqué en premier). Les modifications doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société ne prévoit pas que l'application de ces modifications aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

La date d'application obligatoire d'IFRS 9 a été modifiée en décembre 2011. La Société devra adopter de manière rétrospective IFRS 9 le 1^{er} janvier 2015, qui est le résultat du projet de l'IASB de remplacer IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La nouvelle norme définit un guide d'application pour le classement, la comptabilisation, la décomptabilisation et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10 États financiers consolidés (« IFRS 10 »)

IFRS 10 établit les principes pour la présentation et la préparation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 annule et remplace IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC-12 « Consolidation – entités ad hoc » et s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière rétrospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

IFRS 11 Partenariats (« IFRS 11 »)

IFRS 11 établit les principes pour la présentation d'informations financières par les parties à un partenariat. IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC-13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs » et s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière prospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (« IFRS 12 »)

IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent une participation dans une filiale, un partenariat, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée. IFRS 12 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière prospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »)

IFRS 13 définit la juste valeur, énonce un cadre IFRS unique pour évaluer la juste valeur et exige des informations à fournir au sujet des évaluations de la juste valeur. IFRS 13 s'applique aux normes IFRS qui exigent ou autorisent les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir au sujet des évaluations de la juste valeur (et des évaluations, telles que la juste valeur diminuée des coûts pour vendre, fondées sur la juste valeur ou les informations à fournir sur ces évaluations), sauf dans des circonstances spécifiques. IFRS 13 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme doit être appliquée de manière prospective. Une application anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

5. TRÉSORERIE

	Au	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Dollars canadiens	41 334 \$	73 512 \$
Dollars américains	3 304	5 418
Euros	1 214	-

6. CRÉANCES

	Au	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Créances clients	14 879 \$	6 390 \$
Provision pour créances douteuses	(58)	(58)
Créances clients, au net	14 821	6 332
Créances diverses	10 173	6 902
Total des créances	24 994 \$	13 234 \$

Les créances de la Société sont libellées dans les devises suivantes :

	Au	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Dollars canadiens	16 754 \$	9 481 \$
Dollars américains	8 240	3 753
Total des créances	24 994 \$	13 234 \$

Les créances clients sont classées comme prêts et avances et sont évaluées au coût amorti.

La Société ne détient aucun bien donné en garantie des créances clients et des créances diverses.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

7. STOCKS

<i>(non audité)</i>	Au	
	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Matières premières et fournitures	15 845 \$	49 076 \$
Travaux en cours	26 589	21 959
Produits finis	50 858	33 382
Total des stocks	93 292 \$	104 417 \$

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des biens vendus est de 1,6 milliard de dollars pour les 39 semaines closes le 29 septembre 2012 (2,2 milliards pour les 29 semaines closes le 1^{er} octobre 2011).

Le coût des stocks comptabilisé à titre de coût des biens vendus pour les 39 semaines closes le 29 septembre 2012 comprend 2,2 millions de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur de réalisation nette (1,7 millions pour les 39 semaines closes le 1^{er} octobre 2011).

Les stocks ne sont pas donnés en garantie.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

8.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement à son unique actionnaire, le gouvernement du Canada, et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La structure de capital de la Société se compose de ses emprunts (tels que décrits à la note 13), des autres créiteurs et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

des actifs sous-jacents et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions des emprunts.

8.2 Classement des instruments financiers

8.2.1 Le classement, ainsi que la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, sont comme suit :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au			
	29 septembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Détenus à des fins de transaction				
Trésorerie	45 852 \$	45 852 \$	78 930 \$	78 930 \$
Actifs financiers dérivés	2 878	2 878	940	940
Prêts et créances				
Créances	24 994	24 994	13 234	13 234
Passifs financiers				
Détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers dérivés	904	904	2 194	2 194
Autres passifs financiers				
Fournisseurs et charges à payer	56 921	56 921	71 369	71 369
Emprunts	10 475	10 478	10 475	10 482

La Société n'avait aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance ou disponible à la vente à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- i) La valeur comptable de la trésorerie, des créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur approximative en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

- ii) La juste valeur des emprunts a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actuelle des flux de trésorerie en utilisant les taux du marché appropriés à la date respective présentée.
- iii) La juste valeur des contrats de change à terme, des swaps sur marchandises, des contrats à terme de gré à gré et des autres instruments dérivés est fondée sur les cours du marché à terme estimés rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de contrepartie et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur des instruments financiers.

8.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est chargé de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion du risque de la Société. Le Comité de vérification aide le Conseil et est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques en matière de gestion du risque, dont l'élaboration d'un programme de gestion du risque d'entreprise, qui comprend l'établissement du niveau de tolérance au risque, la détermination et l'évaluation des incidences des divers risques et l'élaboration de plans d'action pour atténuer les risques dépassant le seuil organisationnel de tolérance au risque. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

8.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie et les instruments dérivés. La Société a adopté une politique de transiger seulement avec des contreparties bien cotées comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque.

8.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités

nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

8.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du cours de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les variations du prix des marchandises, influent sur le résultat de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

La Société utilise des dérivés, entre autres, des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises et des contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de son activité et ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. La Société a pour politique de ne pas acheter des dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des achats et ventes libellés en monnaies étrangères, notamment en dollars américains, en euros et en livres sterling. Elle gère son exposition aux variations du cours du change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme et en appliquant la comptabilité de couverture à certains contrats admissibles afin de minimiser la volatilité du résultat net. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Ce risque n'existe pas pour la trésorerie parce qu'il n'y a pas de placements à court terme aux dates présentées. L'emprunt au taux d'acceptation bancaire ou sur un swap de taux, décrit à la note 13, expose la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Société a couvert l'intégralité de son exposition aux variations des taux d'intérêt liés à cet instrument en concluant un swap de taux de 15 millions de dollars prévoyant qu'elle paie un taux fixe en retour d'un taux variable. Le swap de taux est désigné comme un instrument de couverture selon le modèle de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. La Société ne comptabilise pas ses instruments d'emprunt à taux fixe en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction. Une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'influerait donc d'aucune façon sur le résultat net découlant de ces instruments à taux fixe.

Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux de base, entre autres, le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié au programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et avec la même devise.

La Société gère son exposition au risque de variation du prix des marchandises en concluant des engagements d'achat et de vente qui établissent le prix à terme ou en concluant des contrats de swap sur marchandises et des contrats à terme qui fixent le prix à terme des marchandises, et en appliquant la comptabilité de couverture à ces contrats afin de minimiser la volatilité du résultat net.

Les dérivés désignés comme couverture d'une transaction prévue sont comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie. La Société applique le classement des achats normalisés à certains contrats conclus aux fins d'acquisition de marchandises utilisées dans la production.

Donc, l'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car le risque non couvert de la Société est minime.

8.4 Évaluations de juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur selon les méthodes d'évaluation. Tous les dérivés de la Société sont classés comme des instruments financiers de niveau 2. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés des prix).

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables)

	Au	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Actifs financiers dérivés		
Contrats de change à terme	2 452 \$	940 \$
Swaps sur marchandises	426	-
	2 878 \$	940 \$
Passifs financiers dérivés		
Swaps sur marchandises	142 \$	1 033 \$
Contrats de change à terme	454	753
Swaps de taux d'intérêt	308	408

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations de la Société est présentée dans les tableaux suivants :

	Au	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Coût	324 367 \$	287 445 \$
Cumul des amortissements	(134 325)	(125 981)
Valeur comptable nette	190 042 \$	161 464 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Terrains et améliorations aux terrains	3 170 \$	3 191 \$
Édifices	69 461	65 439
Usine et matériel	75 653	75 782
Projets d'immobilisations en cours	41 758	17 052
Valeur comptable nette	190 042 \$	161 464 \$

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour le 29 septembre 2012 :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Terrains et améliorations aux terrains	Édifices	Usine et matériel	Projets d'immobi- lisations en cours	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	4 094	\$ 66 229	\$ 186 289	\$ 4 942	\$ 261 554
Entrées	-	5 512	6 259	16 873	28 644
Virements	-	108	4 655	(4 763)	-
Sorties	-	(1 189)	(1 564)	-	(2 753)
Solde au 31 décembre 2011	4 094	70 660	195 639	17 052	287 445
Entrées	-	1 950	5 514	31 347	38 811
Virements	-	4 343	2 298	(6 641)	-
Sorties	-	(84)	(1,805)	-	(1,889)
Solde au 29 septembre 2012	4 094	\$ 76 869	\$ 201 646	\$ 41 758	\$ 324 367
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	876	\$ 2 547	\$ 111 945	-	\$ 115 368
Amortissement	27	2 674	9 436	-	12 137
Sorties	-	-	(1 524)	-	(1 524)
Solde au 31 décembre 2011	903	5 221	119 857	-	125 981
Amortissement	21	2 187	7 567	-	9 775
Sorties	-	-	(1,431)	-	(1,431)
Solde au 29 septembre 2012	924	\$ 7 408	\$ 125 993	\$ -	\$ 134 325
Valeur comptable nette					
au 29 septembre 2012	3 170	\$ 69 461	\$ 75 653	\$ 41 758	\$ 190 042

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Il n'existait aucun indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles au 29 septembre 2012.

Aucun actif n'avait été donné en garantie des emprunts au 29 septembre 2012.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

10. IMMEUBLE DE PLACEMENT

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
Coût	236 \$	236 \$

La juste valeur des terrains s'élève à 2,6 millions de dollars, telle que déterminée par un évaluateur indépendant au 1^{er} janvier 2010. L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblable dans l'emplacement pertinent. Une autre évaluation sera effectuée à tous les 3 à 5 ans ou lorsqu'il y aura un changement important dans le prix de marché. Il n'y a eu aucun changement important dans les prix de marché au cours de la période.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

Il n'existait aucun indice de perte de valeur pour l'immeuble de placement au 29 septembre 2012.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
Coût	27 918 \$	24 167 \$
Cumul des amortissements	(18 603)	(16 653)
Valeur comptable nette	9 315 \$	7 514 \$

Les immobilisations incorporelles de la Société se composent notamment de logiciels pour l'usage interne ou pour la prestation de services aux clients.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour le 29 septembre 2012 :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Logiciels	Projets d'immobi- lisations en cours	Total
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	19 392 \$	1 525 \$	20 917 \$
Entrées	874	2 376	3 250
Virements	751	(751)	-
Solde au 31 décembre 2011	21 017	3 150	24 167
Entrées	126	3 625	3 751
Virements	598	(598)	-
Solde au 29 septembre 2012	21 741 \$	6 177 \$	27 918 \$
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	13 931 \$	- \$	13 931 \$
Amortissement	2 722	-	2 722
Solde au 31 décembre 2011	16 653	-	16 653
Amortissement	1 950	-	1 950
Solde au 29 septembre 2012	18 603 \$	- \$	18 603 \$
Valeur comptable nette			
au 29 septembre 2012	3 138 \$	6 177 \$	9 315 \$

Il n'existait aucun indice de perte de valeur pour les immobilisations incorporelles au 29 septembre 2012.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

12. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

<i>(non audité)</i>	Au	
	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Dollars canadiens	56 251 \$	69 543 \$
Dollars américains	653	1 561
Euros	17	265
Total des fournisseurs et charges à payer	56 921 \$	71 369 \$

Les charges à payer comprennent un passif envers le ministère des Finances qui est expliqué en détail à la note 20.

13. EMPRUNTS

<i>(non audité)</i>	Au	
	29 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011
Acceptation bancaire	10 471 \$	10 471 \$
Intérêts courus	4	4
Total des emprunts	10 475 \$	10 475 \$
Courants	1 504 \$	1 504 \$
Non courants	8 971	8 971
Total des emprunts	10 475 \$	10 475 \$

L'emprunt de 15 millions de dollars canadiens d'une durée de 10 ans, au taux d'acceptation bancaire ou sur swap de taux d'intérêt portant intérêt à 2,67 %, vient à échéance en 2018. La Société couvre l'emprunt pour le risque de taux d'intérêt par un swap de taux, échangeant un taux d'intérêt fixe pour un taux d'intérêt variable. La structure de l'emprunt comporte l'utilisation d'un taux d'acceptation bancaire et un swap de taux d'intérêt renouvelables aux trois mois pour verrouiller le refinancement par acceptations bancaires. L'emprunt est remboursé à raison de 1,5 million de dollars par année pendant 10 ans. Le solde du capital se chiffre à 10,5 millions de dollars et la juste valeur de l'emprunt est de 10,5 millions au 29 septembre 2012. L'emprunt est non garanti.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

14. PRODUITS DIFFÉRÉS

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
Paiements anticipés des clients (i)	7 199 \$	5 868 \$
Programme d'abonnement (ii)	233	315
Total des produits reportés	7 432 \$	6 183 \$
Courants	7 432 \$	6 183 \$
Total des produits reportés	7 432 \$	6 183 \$

- i) Les produits différés proviennent de clients qui paient par anticipation le coût d'achat des matériaux dans le but de bloquer le prix d'achat, notamment des métaux. Les produits différés seront comptabilisés en résultat au moment de l'expédition.
- ii) Les produits différés ont trait au programme d'abonnement de la Société. Le client verse un paiement d'avance afin de bloquer le prix d'achat et il recevra un ensemble de biens prédéterminé sur une certaine période de temps. Les produits différés sont comptabilisés en résultat au moment où le bien particulier qui fait l'objet de l'abonnement est expédié.

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôts exigibles

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Période de 13 semaines close le		Période de 39 semaines close le	
	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011
Charge d'impôts exigibles	2 465 \$	5 174 \$	6 513 \$	10 582 \$
Ajustements sur exercices antérieurs	-	0	-	78
Total de la charge d'impôts exigibles	2 465 \$	5 174 \$	6 513 \$	10 660 \$

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Actif et passif d'impôts courants

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
Actif d'impôts courant		
Impôts sur le résultat à recevoir	821 \$	3 473 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le total des cotisations de 9,1 millions de dollars a été comptabilisé en charge pour la période de 39 semaines close le 29 septembre 2012 (8,4 millions pour la période de 39 semaines close le 1^{er} octobre 2011).

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Il n'y a pas eu de coûts de services passés ou de compressions de régime de retraite au cours de la période de 39 semaines close le 29 septembre 2012.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

iii) Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les congés spéciaux et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Obligation au titre des avantages sociaux à la date de clôture :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
Avantages postérieurs à l'emploi	7 530 \$	7 608 \$
Autres avantages à long terme	3 364	3 364
Total de l'obligation au titre des avantages sociaux	10 894 \$	10 972 \$

Les charges pour les avantages sociaux ont été comme suit :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>	Période de 13 semaines close le		Période de 39 semaines close le	
	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011
Avantages postérieurs à l'emploi				
Cotisation au régime de retraite	2 939 \$	2 930 \$	9 091 \$	8 377 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(53)	2 035	79	184
Total des charges au titre des avantages sociaux	2 887 \$	4 965 \$	9 170 \$	8 561 \$

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

17. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	Période de 13 semaines		Période de 39 semaines	
	close le		close le	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	1 ^{er} octobre	29 septembre	1 ^{er} octobre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011	2012	2011
Produits provenant de la vente de biens	604 004 \$	947 503 \$	1 680 957 \$	2 270 937 \$
Produits provenant de la prestation de services	3 719	3 728	11 376	9 785
Total des produits des activités ordinaires	607 723 \$	951 231 \$	1 692 333 \$	2 280 722 \$

18. CHARGES D'AMORTISSEMENT

	Période de 13 semaines		Période de 39 semaines	
	close le		close le	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	1 ^{er} octobre	29 septembre	1 ^{er} octobre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011	2012	2011
Amortissement des immobilisations corporelles	3 267 \$	2 990 \$	9 775 \$	8 911 \$
Amortissement des immobilisations	384	668	1 950	2 031
Total des charges d'amortissement	3 651 \$	3 658 \$	11 725 \$	10 942 \$

Les charges d'amortissement ont été reclassées dans les autres charges d'exploitation comme suit :

	Période de 13 semaines		Période de 39 semaines	
	close le		close le	
<i>(non audité)</i>	29 septembre	1 ^{er} octobre	29 septembre	1 ^{er} octobre
<i>(en milliers de \$CAN)</i>	2012	2011	2012	2011
Coût des biens vendus	2 816 \$	2 580 \$	8 348 \$	7 689 \$
Frais de marketing et ventes	334	431	1 351	1 301
Frais d'administration	501	647	2 026	1 952
Total des charges d'amortissement	3 651 \$	3 658 \$	11 725 \$	10 942 \$

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

19. CHARGES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL, AU NET

	Période de 13 semaines close le		Période de 39 semaines close le	
	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011	29 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2011
<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>				
Charges de recherche et développement	1 221 \$	1 187 \$	5 054 \$	3 761 \$
Crédit à la recherche scientifique et au développement	(150)	(100)	(1,016)	(1 298)
Charges de recherche et développement, au net	1 071 \$	1 087 \$	4 038 \$	2 463 \$

Les charges nettes de recherche et développement ont été incluses dans les frais d'administration dans l'état consolidé du résultat global.

20. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée, en termes de propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24 en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Conformément à cette exemption, comme elle n'a pas effectué de transactions significatives, considérées individuellement ou collectivement, avec ces parties liées, la Société n'a pas fourni d'informations détaillées sur les transactions avec :

- le gouvernement du Canada et ses ministères
- toutes les sociétés d'État fédérales.

Les transactions avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes sont négociées et évaluées à la juste valeur dans

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

le cadre d'un protocole d'entente de trois ans par lequel le prix est convenu annuellement dans le cours normal des activités.

Les produits liés aux transactions avec le ministère des Finances sont comme suit :

	Période de 13 semaines close le		Période de 39 semaines close le	
	29 septembre 2012	1 octobre 2011	29 septembre 2012	1 octobre 2011
<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de \$CAN)</i>				
Produits provenant du ministère des Finances	29 246 \$	35 452 \$	84 405 \$	79 725 \$

Vu l'application rétroactive d'IAS 16 à la date de transition aux IFRS, les charges d'amortissement qui ont été imputées au ministère des Finances conformément aux PCGR du Canada, à un taux supérieur aux charges d'amortissement réelles engagées selon IAS 16, ont été ajustées de l'ordre de 8,2 millions de dollars. Cette somme est incluse dans les fournisseurs et charges à payer à l'état consolidé de la situation financière, car elle peut être remboursable à vue au ministère des Finances. À compter de 2011, la Société réduira la facturation future au ministère des Finances de 0,5 million de dollars par année pendant 16 ans, jusqu'à ce que le montant total du passif impayé soit éliminé. La Société a réduit la facturation au ministère des Finances de 0,5 million de dollars et le solde de 7,7 millions sera déduit dans les facturations futures.

21. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

21.1 Baux sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux et de gérer ses risques financiers associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des accords au titre de contrats d'approvisionnement à prix ferme et des baux sur métaux précieux. Au 29 septembre 2012, la Société avait des engagements de 52,6 millions de dollars au titre de contrats d'approvisionnement de métaux précieux (14,4 millions au 31 décembre 2011). À la fin de la période, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

	Au	
	29 septembre 2012	31 décembre 2011
<i>(non audité)</i> <i>Onces</i>		
Or	6 000	9 313
Argent	5 656 089	9 420 209
Platine	9 851	-

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Les paiements de location pour les baux sur métaux précieux comptabilisés en charges pour les 39 semaines closes le 29 septembre 2012 se sont élevés à 2,4 millions de dollars (5,2 millions pour les 39 semaines closes le 1^{er} octobre 2011). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas aux états financiers consolidés de la Société, car elle a l'intention de les régler par la prise de possession ou l'expédition des métaux en question.

21.2 Engagements sur métaux communs

Afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection (pour le Canada et d'autres pays) et de gérer ses risques financiers associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des contrats d'approvisionnement à prix ferme. Au 29 septembre 2012, la Société avait des engagements d'achat en cours de 29,1 millions de dollars (50,2 millions au 31 décembre 2011).

21.3 Garanties commerciales et bancaires

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à contrat de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. La durée maximale des garanties de bonne fin est d'un an, selon le contrat visé, tandis que la durée maximale des garanties de soumission est de cinq ans. En règle générale, la durée des garanties de soumission est inférieure à trois mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin varie normalement de un à deux ans. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Monnaie. La Société ne prévoit devoir ne verser aucun paiement d'importance à l'avenir. Au 29 septembre 2012, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin est de 6,5 millions de dollars. Il était de 12,2 millions au 31 décembre 2011.

21.4 Autres engagement et garanties

La Société peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des montants empruntés et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars.

Au 29 septembre 2012, la Société s'était engagée à dépenser environ 39,4 millions de dollars sur des projets en immobilisations (19,5 millions au 31 décembre 2011).

MONNAIE ROYALE CANADIENNE
Notes annexes aux états financiers consolidés
Période de 39 semaines close le 29 septembre 2012
(non audités)

La Société a d'autres obligations liées à des baux et à des contrats d'achat de biens et de services. Au 29 septembre 2012, ces engagements futurs totalisent 24,2 millions de dollars (23,9 millions au 31 décembre 2011). Ces engagements seront terminés d'ici décembre 2017.

Il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Il n'y a aucun passif éventuel au 29 septembre 2012 ou au 31 décembre 2011.

Il n'y a pas eu d'autres modifications importantes aux engagements, éventualités et garanties de la Société depuis le 31 décembre 2011.

22. RECLASSEMENT

Certaines informations fournies dans les périodes antérieures ont été reclassées pour se conformer à la présentation adoptée au 29 septembre 2012.